

puis 20 et même 25 % au Trésor de l'Etat comme droit de concession, plus 4 roubles par livre d'or retiré des sables pour les frais de surveillance des districts aurifères.

Voilà où l'esprit d'initiative, quelque argent dépensé et la persévérance ont conduit Etat et particuliers, à s'enrichir considérablement tout en faisant vivre des milliers d'individus ; et cela, dans un pays désert, froid, affreux, où les vivres n'arrivent qu'avec peine et à haut prix, où il faut une bonne escorte pour accompagner les envois d'or à la monnaie de Saint-Petersbourg.

Si en France l'esprit d'initiative, si quelque argent risqué pouvait mettre sur la voie de semblables richesses, ne seraient-elles pas doublées, à rendement inégal avec celui de la Sibérie, par la facilité des communications, le prix normal des denrées, la possibilité d'obvier à tout vite et bien ?

Nous pensons que la France, avec ses Pyrénées, ses Alpes, ses Cévennes, possède sans nul doute les mêmes richesses que d'autres pays ayant les mêmes terrains géologiques et ayant de plus qu'eux des cours d'eau aurifères qui charrient de l'or depuis des siècles. Nos ancêtres ont enlevé l'or des rives, l'or à la surface du sol, ils ont çà et là creusé quelque peu, mais ils n'ont jamais attaqué les alluvions anciennes, les dépôts de cailloux roulés et de gros graviers ; il leur fallait, à eux, l'or visible et non l'or à trouver. Voilà pourquoi nous pensons qu'une étude nouvelle des diverses vallées des Alpes, des Pyrénées et des Cévennes est utile.

D'où l'on peut conclure que :

1° L'or a existé à l'aurore des temps historiques sur le sol de la Gaule dans les bassins du Rhône, du Rhin, de la Garonne et de la Loire, comme il existait, il y a vingt ans, dans le bassin du Sacramento et du Saint-Joaquin en Californie.

2° L'exploitation des gîtes aurifères de la Gaule a été